

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 25 avril 2005 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Marc Styner, Président
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales
 - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Pierre Waefler, Michel Zuber, Conseillers municipaux
 - MM. Jacques Magnenat, Maire,
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

-
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2005
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 - 2.1 Association Bulle d'air
 - 2.2 28^{ème} Course pédestre A travers le coteau de Bernex
 - 2.3 Tournoi de football organisé par la commune de Plan-les-Ouates
 3. Communications de la Mairie
 - 3.1. Installation de feux clignotants avant le passage de sécurité situé au carrefour rte de Troinex/rte de Marsillon
 - 3.2. Projet d'antenne de téléphonie mobile
 4. Présentation des comptes 2004
 5. Propositions individuelles et questions
 - 5.1 Local des jeunes
 - 5.2 Projet de résolution « J'y vis, j'y vote »
 - 5.3 Fonds de décoration communal

Après avoir ouvert la séance et remercié les Conseillers municipaux de leur présence, le Président signale que l'ordre du jour est modifié car la motion annoncée dans la convocation a été retirée.

M. le Maire informe que Mme M. Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat, ne pourra être présente le lundi 2 mai à la séance d'information des « commissions réunies », mais qu'elle se tiendra à disposition, si besoin était, après la présentation faite les collaborateurs de l'Administration des finances de l'Etat.

1. Approbation de procès-verbal de la séance du 21 mars 2005

Le procès-verbal est accepté sans remarque.

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

2.1 Demande d'aide financière par Association Bulle d'Air

Cette demande ayant été adressée au Président du Conseil municipal, celui-ci l'a transmise directement à la Mairie.

2.2 28^{ème} Course pédestre à travers le coteau de Bernex

Félicitations à M. Dominique Kroug qui a terminé cette course 21^{ème} sur 53 participants membres des autorités genevoises !

2.3 Course organisée par la mairie de Plan-les-Ouates

Cette course est organisée à l'intention des Conseillers municipaux et se déroulera le dimanche 8 mai 2005 à 16h00. Les Conseillers intéressés sont priés de s'inscrire rapidement auprès de M. Niederhauser car le délai d'inscription est le 25 avril 2005 !

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Installation de feux clignotants avant le passage de sécurité situé au carrefour rte de Troinex/rte de Marsillon

Ce passage pour piétons étant assez dangereux en raison du manque de visibilité des voitures en provenance de Veyrier, la Mairie a demandé qu'un déplacement du passage ou une amélioration de la signalisation soient réalisés. Par courrier du 30 mars, l'OTC a répondu positivement à cette demande et posera un feu clignotant avant le passage pour piétons, sur la route de Marsillon. Cet aménagement sera pris en charge par l'OTC.

3.2 Projet d'antenne de téléphonie mobile

M. le Maire rappelle les informations données en séance du Conseil du 21 février dernier. Malgré les modifications techniques apportées au projet par la société Sunrise, la Mairie avait maintenu son préavis négatif. Elle avait toutefois rappelé sa volonté de trouver une solution alternative avec l'opérateur. D'autre part, elle avait signalé qu'un deuxième opérateur, la société Orange Communications, souhaitait aussi installer une antenne au centre du village.

Désirant trouver une solution acceptable pour toutes les parties, la Mairie a reçu le 20 avril 2005 Madame Lupu, collaboratrice au DAEL et membre d'un groupe de coordination concernant les projets d'antennes de téléphonie mobile dans le canton, et M. Lançon, adjoint scientifique au DIAE. Toutes les personnes présentes se sont rendues sur place et ont étudié différents emplacements possibles pour l'installation d'une antenne pouvant accueillir les 2 opérateurs (rappel : le projet de Sunrise dans le clocher de l'église catholique ne permet pas qu'un autre opérateur utilise le mât). Un emplacement, au bord de la route de Moillebin, entre les chênes existants, à l'angle de la parcelle constructible de la future salle communale, semble acceptable et techniquement réalisable.

Cet emplacement présente les caractéristiques et avantages suivants :

- Le terrain est propriété de la commune, ce qui ne nécessite pas l'accord d'un tiers.
- Il se trouve en zone constructible, alors que les autres emplacements étudiés se situaient en zone agricole, rendant l'octroi d'une autorisation avec dérogation beaucoup plus difficile.
- L'installation d'une antenne de 20 à 25 mètres de haut entre les arbres existants ne devrait pas être trop inesthétique.

- Sous réserve qu'il n'y ait pas d'obstacles techniques insurmontables, les Services de l'Etat soutiendront ce projet qui serait prévu pour les 2 opérateurs.

M. le Maire souhaite recevoir du Conseil municipal un accord de principe pour cet emplacement. Il précise que si un compromis n'est pas trouvé avec les opérateurs, Sunrise en particulier, le DAEL délivrera l'autorisation de construire pour le projet de l'église catholique. En cas de recours, Mme Lupu a fait remarquer que selon les derniers dossiers jugés, la Commission cantonale de recours pourrait donner raison à la Mairie en 1^{ère} instance, mais que le Tribunal administratif la débouterait probablement et le Tribunal fédéral encore plus sûrement. M. le Maire estime préférable de trouver un compromis acceptable plutôt que de se voir imposer le projet de Sunrise et en sus le projet d'Orange. Il précise encore qu'il a reçu un courrier intéressant et bien compréhensible de M. Michel Martin, membre du Conseil des Anciens, qui présente ses différentes réflexions et donne des informations sur la problématique des antennes de téléphonie mobile. Une copie du courrier est donnée aux Conseillers avec l'accord de son auteur.

Il est précisé à Mme Bernardet que la photo présentée en commission des travaux était un montage et qu'en réalité l'antenne ne devrait pas dépasser les chênes de plus de 5m.

M. Querio suggère à la Mairie de bien étudier l'emplacement exact de l'antenne en veillant à ce qu'elle ne gêne pas les projets liés à la future salle communale et de sports.

M. Buclin rappelle que l'emplacement en question est en zone constructible et qu'il sera possible de procéder à quelques changements.

Il est précisé à M. Waeffler que l'antenne de Swisscom est située sur les immeubles du chemin Dottrens.

L'emplacement en zone agricole au chemin des Bis suggéré par M. Berthet est, selon M. Matringe, extrêmement sensible et fortement déconseillé.

Après ces discussions, le vote de principe sur l'emplacement retenu à la route de Moillebin pour l'installation d'une antenne de téléphonie mobile à l'intention de Sunrise et Orange est accepté par 11 oui et 5 abstentions.

4. Présentation des comptes 2004

M. Magnenat confirme la séance d'information à l'intention des commissions réunies le 2 mai prochain à 18h30. La commission des finances quant à elle se réunira le 9 mai à 18h30 et étudiera les comptes 2004.

L'administration fiscale cantonale a annoncé, pour les comptes 2004, des résultats particulièrement mauvais. La nouvelle méthode d'évaluation et de répartition des recettes fiscales, tant de la production que de la perception, laisse la Mairie perplexe. Elle l'a déjà mentionné aux collaborateurs du Département des finances. Le 18 avril dernier, la Mairie a fait parvenir à Madame Martine Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat chargée de ce Département, le courrier figurant en annexe.

M. Magnenat rappelle que le 23 avril 2001, lors de la présentation des comptes 2000, il avait mis le Conseil municipal en garde sur les conséquences d'une baisse importante et rapide du centime additionnel. Cette baisse ferait basculer la commune dans une catégorie différente de la part privilégiée. Elle aurait pour effet une augmentation d'impôts pour le contribuable troinésien qui paierait davantage d'impôts à sa commune « professionnelle ». La progression des recettes fiscales connaîtrait probablement un arrêt dès 2002.

Ce que la Mairie et le Conseil municipal ne pouvaient malheureusement pas prévoir, c'est que d'une part, la conjoncture allait considérablement se détériorer à partir de l'automne 2001 et que d'autre part, les nouvelles méthodes d'estimation mises en place par le Département des finances allaient encore péjorer les résultats.

Actuellement les comptes 2004 se bouclent de la manière suivante :

Résultat du compte de fonctionnement 2004 :

Total des charges :	Fr. 5'853'254.72
Total des recettes :	<u>Fr. 4'953'181.22</u>
Excédent de charges (= Déficit) :	Fr. 900'073.50

Charges de fonctionnement : Les charges sont inférieures au budget de Fr. 660'000.- dans leur ensemble, soit -12% environ. Calculées par habitant, elles sont légèrement supérieures aux charges 2002 et 2003 et égales à celles de 2001, ceci malgré les nouvelles dépenses liées aux infrastructures réalisées au centre du village (nouvelle mairie, parking semi-enterré, parc public, etc.).

Le poste qui a enregistré la plus importante augmentation est celui des amortissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier; cela s'explique d'une part par les amortissements complémentaires comptabilisés en 2004 (qui disparaîtront en 2005), et d'autre part par les provisions sur le nouveau reliquat fiscal très élevé.

Revenus de fonctionnement : Les recettes fiscales (des personnes physiques essentiellement) représentent le 90% des revenus et les rentrées très basses enregistrées pour 2004 concernent l'estimation pour l'année 2004 (Fr. 4'750'000.-, soit 1,2 million de moins que ce qui était prévu au budget); les corrections deviennent aussi négatives pour 2003 (- 393'000.-) et 2002 (-367'000.-).

Compte des investissements :

Total des dépenses	Fr. 4'149'816.91
Total des recettes :	<u>Fr. 199'426.00</u>
Investissements nets ;	Fr. 3'950'390.91

Bilan :

Les modifications principales qui touchent le bilan concernent la diminution des liquidités qui, si on y ajoute la correction au compte courant budgétaire apportée par le Département des finances, diminuent de plus de 5 millions. Quant au reliquat fiscal, il a doublé entre 2003 et 2004 et s'élève à Fr. 5'720'000.- au 31 décembre. A relever encore que :

- La fortune nette s'élève à Fr. 19'131'530.52, soit Fr. 900'000.- (= déficit 2004) de moins qu'en 2003.
- La dette communale a légèrement diminué et s'élève à Fr. 2'321.- par habitant contre Fr.2'363.- en 2003.

Le Président ouvre la discussion.

M. Menu se dit scandalisé par les résultats fournis sans explications préalables par le Département des finances et trouve la situation financière de la commune alarmante. Il souhaite connaître le nom des personnes qui assisteront à la séance des commissions réunies le 2 mai prochain.

M. Magnenat mentionne M. Sella, Directeur général de l'administration des finances de l'Etat ainsi que d'autres personnes. Tous sont des « techniciens ». Mme Brunschwig Graf se déplacera si, après cette séance, il s'avère encore nécessaire d'obtenir d'autres renseignements.

M. Magnenat pense qu'une correction pourrait intervenir durant l'année 2005 car l'Etat n'est pas certain des encaissements trop perçus.

M. Forestier énonce les personnes qui assisteront à la séance du 2 mai, il s'agit de :

- M. Francis WALPEN, Directeur général de l'administration fiscale cantonale,
- M. Marachew BERHE, Membre du Centre de compétences des communes,
- M. Moreno SELLA, Directeur général de l'Administration des finances de l'Etat,
- M. Ruben ANDENMATTEN, Responsable du secteur « Comptabilité Impôts-Etat »,

Faisant référence à Mme Brunschwig Graf, M. Forestier rappelle qu'il n'y a pas de problème politique mais que néanmoins elle se met à la disposition de la commune si le besoin s'en fait sentir après la réunion avec les techniciens.

M. Meynard comprend la réaction de M. Menu car les finances ne reflètent pas la réalité. Elles sont hypothétiques car les comptes 2004 sont basés sur une estimation. La Mairie a déjà eu deux entrevues avec plusieurs personnes qui ne sont pas d'accord entre elles à ce sujet. Six communes du canton de Genève sont dans une situation délicate. Il estime qu'il y aura une correction et qu'en 2006 ou 2007 les comptes seront plus ajustés.

Mme Grodecki trouve important que la réunion du 2 mai réponde au problème de l'état actuel des finances, mais aussi aux questions concernant l'avenir de nos recettes fiscales.

M. Querio, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du 2 mai, n'est pas d'accord avec M. Forestier. Selon lui l'erreur politique est aussi grave car les données sont erronées. Fr. 900'000.- représentent 20% du budget communal. Il faut responsabiliser le pouvoir politique. Les techniciens du Département donneront des explications sur les chiffres mais il est important de savoir et comprendre le pourquoi des choses.

M. Lavorel rappelle que l'Etat s'est trompé de 4 millions ½ et qu'il faudra poser des questions précises. Il s'interroge sur le déroulement de la future séance et suggère d'élaborer un plan des discussions.

M. Magnenat suggère les questions suivantes: quelle est la méthode de calcul ? comment est-elle appliquée ? comment rattraper cette erreur ?

M. Niederhauser propose aux Conseillers de faire parvenir leurs questions à l'avance à la mairie.

M. Meynard imagine une partie technique, une partie négociation et une stratégie pour le court terme. Il évoque les projets de salle communale et de local des pompiers.

M. Lavorel demande quelles ont été les décisions prises par la Mairie au sujet de la salle communale ?

La Mairie a informé M. Schär, architecte, des problèmes financiers que rencontre notre commune et le tiendra au courant des décisions qui seront prises après la réunion du 2 mai. L'Exécutif lui a d'ores et déjà demandé de prévenir ses mandataires afin que ceux-ci suspendent leurs études jusqu'à la fin des négociations avec le Département des finances.

M. Berthet approuve cette décision. Il est important de posséder les informations adéquates avant de poursuivre.

M. Kaiser insiste pour que Mme Brunschwig Graf vienne se rendre compte de la situation. Il souhaite une discussion avec les techniciens, mais également avec la Présidente du Département pour qu'elle adopte une attitude qui engagera son Département.

M. Querio approuve la décision d'arrêter pour quelques mois l'étude de la salle communale.

M. Siegrist souhaiterait que les collaborateurs du département des finances fournissent aux conseillers un graphique indiquant ce que la commune aurait dû recevoir ces dernières années et ce qu'elle a perçu. M. Niederhauser estime difficile de demander un tel document alors que de nombreuses données sont encore très floues.

M. Forestier suggère aux Conseillers de relire attentivement le procès-verbal de la séance précédente, à la page 3, où la Mairie avait donné des explications qui aident à comprendre la problématique de la production et de la perception.

5 Propositions individuelles et questions

5.1 Local des jeunes

Lors de la dernière réunion de la commission sociale et école en juin 2004, le local des jeunes avait été évoqué et les animateurs présents s'étaient engagés à présenter des rapports, mais la

commission n'a rien reçu à ce jour. Par ailleurs, récemment, 6 dépôts de plaintes ont été déposés par la Mairie pour déprédation. M. Zuber souhaite savoir quel suivi la Mairie envisage.

M. Buclin admet que ce local des jeunes est un dossier difficile. Le local fonctionne bien avec les jeunes filles, ce qui est mal perçu par les garçons qui les ennuiant. L'animatrice, Mme Marik Fischer, quitte sa fonction et sera remplacée par une autre jeune fille. Il propose de réunir la commission avec M. Dupanloup ou la Présidente de la FAS'e et laisse entendre que la Mairie pourrait fermer le local, voire rompre le contrat avec la FAS'e. Pour cela, la commune devrait respecter un délai de 2 ans.

5.2 Projet de résolution J'y vis j'y vote

M. Kroug regrette le manque de cohérence de la Mairie qui a envoyé un « tout-ménage » concernant la votation sur le transfert de charges de l'Etat aux communes, alors que la résolution présentée par le groupe socialiste à la séance précédente du Conseil municipal a été refusée.

M. Magnenat rappelle que le vote du Conseil engageait ce dernier, mais admet que l'article aurait pu stipuler plus clairement que la recommandation de vote provenait de l'Exécutif.

M. Querio estime également que sur la forme, cette démarche de la Mairie a manqué d'élégance.

5.3 Fonds de décoration communal

M. Berthet demande ce que devient le Fonds de décoration communal créé il y a 2 ans. M. Buclin rappelle que le comité de ce Fonds a organisé, l'année passée, le concours de peinture dans le cadre de l'inauguration de la « nouvelle Grand-Cour ». Le Comité ne s'est pas encore réuni en 2005. M. Buclin suggère qu'en cas de « coup de cœur » pour certaines œuvres exposées à la Ferme Rosset, les conseillers contactent la Mairie.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h25.

Le Président
M. J-M. Styner

Le secrétaire
M. O. Niederhauser

Un Conseiller municipal: